

APPEL A PROJET ETUDIANT VIBRATIONS URBAINES 2019

ARTICLE 1. CONTEXTE GENERAL

La Ville de Pessac a créé le festival Vibrations Urbaines pour renforcer un lien entre les cultures urbaines et le grand public, et promouvoir ces pratiques et moyens d'expression.

Les Vibrations Urbaines sont à ce jour un événement de référence sur les cultures urbaines. Depuis plus de 20 ans, le festival propose une programmation pluridisciplinaire et éclectique, alliant spectaculaire, convivialité et pédagogie.

Dans ce cadre, la Ville de Pessac favorise l'échange sur l'ensemble de la ville entre artistes, sportifs et habitants. Aujourd'hui, elle souhaite également renforcer les échanges avec les étudiants en les associant grâce à cet appel à projet.

ARTICLE 2. PRESENTATION DE L'APPEL A PROJET

Dans le cadre de la 22^e édition des Vibrations Urbaines, qui pour la troisième année consécutive aura lieu en partie sur le Campus Universitaire en novembre prochain, la Ville de Pessac recherche à mettre en avant des projets étudiants. Inédit cette année, cet appel à projet a pour objectif de financer des projets « étudiants » qui ont un lien fort avec les valeurs des Vibrations Urbaines. Ces projets peuvent concerner une ou plusieurs disciplines artistiques et sportives proposées par la manifestation ou ayant un lien avec l'univers de la rue : breakdance ou autres danses urbaines, musiques actuelles, slam, dj'ing, graffiti, street art, sports de glisse, parcours ou tout autre forme de déplacement dans la ville...

L'action proposée aura lieu sur le territoire pessacais, en amont (en septembre ou octobre) ou pendant la prochaine édition des Vibrations Urbaines, du 29 octobre au 03 novembre 2019.

ARTICLE 3. OBJECTIFS

Cet appel à projet a pour objectifs de :

- **FAVORISER LES PROJETS ETUDIANTS ET AMELIORER LA VISIBILITE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES**
Susciter, encourager, accompagner et valoriser l'initiative des personnes étudiantes sur le Campus universitaire
- **RENDRE VISIBLE LA MANIFESTATION AUX ETUDIANTS**
- **DEVELOPPER LES LIENS ENTRE LES ETUDIANTS ET LA VILLE DE PESSAC**

ARTICLE 4. PROCEDURES DE SELECTION

- **CRITERES DE L'EGIBILITE DU PROJET**

Les projets seront sélectionnés selon les critères suivants :

- **une thématique « street »** : Le projet présenté doit avoir un lien avec les cultures urbaines.
- **La qualité et l'originalité,**
- **La réalisation** : Etre réalisable d'un point de vue technique et financier.
- **L'intérêt pour le public** : Le projet doit être apprécié par le public présent au festival.

- **LE DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les candidatures se feront par e-mails. Elles sont à envoyer à l'adresse suivante : vie-etudiante@mairie-pessac.fr

Les candidats volontaires devront remplir une fiche d'inscription et peuvent joindre parallèlement des photos ou vidéos.

LE JURY

L'ensemble des candidatures seront examinées et sélectionnées par la Direction Jeunesse et Vie Etudiante de la Ville de Pessac.

ARTICLE 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- **NOTIFICATION**

Les porteurs seront informés par téléphone puis par courrier de la décision d'attribution.

- **VERSEMENT DE L'AIDE**

80 % de l'aide est versée aux porteurs de projet à la suite de la notification d'attribution. Les 20 % restants sont versés sous réserve de la réalisation du projet et de la validation du budget réel.

La Ville de Pessac se réserve le droit de demander les factures constitutives du budget réel afin de valider ou réviser l'aide attribuée.

ARTICLE 6. CALENDRIER

Date limite de dépôt des dossiers : **5 juillet 2019**

Sélection des projets : **8 juillet 2019**

Communication des résultats : **avant le 15 juillet 2019**

ARTICLE 7 . MODALITE DE DEPOT DE DOSSIERS

Pour toute information complémentaire, contactez la Direction Jeunesse et Vie Etudiante de la Ville de Pessac.

05 57 93 65 18 / vie-etudiante@mairie-pessac.fr

Hôtel de Ville de Pessac
Direction Jeunesse et Vie Etudiante
Place de la V^{ème} République
33604 Pessac cedex